

Référence : *R. c. Sergent M.A. Dilello*, 2008 CM 2020

Dossier : 200823

**COUR MARTIALE DISCIPLINAIRE
CANADA
ONTARIO
BASE DES FORCES CANADIENNES NORTH BAY**

Date : 11 juin 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DU CAPITAINE DE FRÉGATE P.J. LAMONT, J.M.

SA MAJESTÉ LA REINE

c.

SERGEN T M.A. DILELLO

(accusé)

DÉCISION

(prononcée de vive voix)

Le comité de la cour martiale disciplinaire, à l'issue du procès du sergent M.A. Dilello, tenu à la Base des Forces canadiennes North Bay (Ontario) du 9 au 11 juin 2008, l'a déclaré non coupable relativement aux deuxième et troisième chefs de l'acte d'accusation.